



MAIRIE D'AUTREVILLE SUR LA RENNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Le 15 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie Annexe de Valdelancourt sous la présidence de Laurent NAULOT, suivant convocation transmise le lundi 7 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALLEMEERSCH Clothilde, DE LA FOURNIÈRE Mathilde, DROUOT Emmanuel, JERONIMO Raphaël, KWASIAK Frédéric, LECLERE Romuald, NAULOT Laurent, ROUILLARD Céline, SAINTOMER Laëtitia, VINHAS Xavier
Excusé ayant donné procuration : FONTAINE Fanny à SAINTOMER Laëtitia

Secrétaire de séance : ROUILLARD Céline

2026-026 - BAIL DE CHASSE

Par délibération en date du 12 février 2018, la commune de Autreville sur la Renne a consenti un bail de location du droit de chasse sur les propriétés communales :

- Lot 1 Val Renaud
- Lot 2 En Cormont
- Lot 3 Le Gru et Mont Humery
- Lot 4 Les Prousses
- Lot 1 Valdelancourt
- Lot 6 Valdelancourt

à Monsieur Bertrand MORETTI, président de la société de chasse de Valdelancourt.

La société de chasse a notifié à la commune le changement intervenu à la tête de sa direction.], Monsieur Jean PAULIN a été élu Président de ladite société de chasse, en remplacement de Monsieur Bertrand MORETTI.

Ce changement de représentant légal ne modifie en rien les clauses techniques, financières et territoriales du bail initial qui demeure en vigueur jusqu'à son terme, soit le 31 mars 2027. Il convient toutefois de régulariser la situation par la signature d'un avenant de substitution au bail de chasse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le changement de représentant légal de la société de Chasse de Valdelancourt au profit de son nouveau président, Monsieur Jean PAULIN.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au bail de chasse initial reprenant l'identité du nouveau président, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **De préciser** que toutes les autres clauses, conditions et charges du bail initial restent inchangées.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 15 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le 22/09/2026

ID : 052-215200221-20260915-2026_026-DE



La présidence de séance,
Laurent NAULOT

Le secrétariat de séance,
Céline ROUILLARD